

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1277

Artikel: Suisse - Communauté européenne : être offensif sur le front intérieur

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etre offensif sur le front intérieur

Les négociations bilatérales, Communauté européenne-Suisse, étaient mal parties. Chaque camp avait préalablement défini les positions de principe auxquelles il ne saurait déroger. La libre circulation des personnes est, pour la Communauté, une loi fondamentale. Et pour la Suisse?

LA SUISSE AFFIRMAIT qu'un accord bilatéral devait par définition être de plus faible exigence qu'un accord général comme l'était l'EEE. Jakob Kellenberger, secrétaire d'Etat, responsable de la négociation, l'affirma avec détermination devant les médias. Il est de bonne tactique d'avoir de fermes positions de départ. Mais une position de départ, comme l'indique son nom, est faite pour être dépassée; difficile de négocier si l'on en fait une frontière intangible, du moins pour qui est demandeur.

La Communauté négocie avec la Suisse comme à l'accoutumée. Elle accepte ou propose des étapes, des délais, mais c'est pour amener le partenaire à admettre, au terme du transitoire, la règle commune, en l'occurrence celle de la libre circulation des personnes. La Suisse défend encore l'idée que le transitoire ne l'engage pas définitivement et qu'avant le oui définitif, il faudra, fiancée prudente, qu'elle puisse à nouveau négocier le contrat.

La Communauté a fait, dans cette perspective, une ultime concession. Si au terme de la quatrième étape, celle de la libre circulation effective, des situations intolérables devaient se présenter, la Suisse pourrait faire jouer une clause de sauvegarde, dont les conditions et les conséquences ne sont pas claires ou non encore définies. Ainsi la Suisse garderait une liberté d'appréciation, limitée certes à une situation de salut public, mais qui permettrait de ne pas l'enfermer totalement dans une disposition aliénante de droit international. Espérer plus, c'est rêver.

Dumping salarial à craindre

Le Conseil fédéral vit de fait dans l'appréhension d'un refus du peuple. Non seulement l'UDC exerce une pression constante; elle joue sur la peur intérieure; mais elle passe même au chantage ouvert. Or le Conseil fédéral, qui a déclaré que les bilatérales engageaient moins que l'EEE, ne peut imaginer pire qu'un échec. Après les bilatérales, il n'y aurait pas d'autres solutions de remplacement.

Mais à force de privilégier l'opposition blochéenne, on en vient à négliger la préparation de mesures con-

crètes propres à apaiser les craintes des travailleurs. Les experts sont d'un avis concordant: la Suisse n'est pas menacée, dans l'hypothèse d'une libre circulation, d'un afflux de travailleurs européens. Il faut, condition préalable pour émigrer, un emploi et, pour l'obtenir, les compétences requises. Certes les salaires suisses sont de bon niveau et l'épargne exportée valorisée par le taux de change, mais la vie en Suisse est chère et moins attractive que ne le laissent croire des salaires nominaux convertis en francs français, en liras, en pesetas. En revanche, les experts s'accordent toujours pour appréhender un dumping dans les zones frontalières, car il est hautement intéressant de travailler dans un pays à monnaie forte et de salaire nominalement élevé tout en vivant dans un pays au coût de vie favorable. Les risques de dumping salarial sont aujourd'hui contenus par les conditions mises à l'octroi du permis. Ce contrôle ne pourra plus jouer si la circulation est libre.

Chantier à ouvrir

L'Union syndicale a suggéré des mesures concrètes, compatibles avec le droit européen, pour contrer le dumping. D'abord l'extension des conventions collectives rendues plus facilement de force obligatoire. C'est un chapitre que connaît particulièrement bien Mme Nova, secrétaire de l'Union syndicale suisse qui, lorsqu'elle travaillait à l'Ofiamt, était responsable de ce domaine. Ensuite un contrôle strict et renforcé de la législation sur le travail. Et aussi des dispositions qui empêchent des travailleurs de se prévaloir indépendants, travaillant à leur compte, afin d'échapper aux contraintes conventionnelles.

C'est un chantier qui devrait être ouvert d'urgence entre partenaires sociaux. Certes, on pressent que la protection des régions frontalières contre le dumping salarial se heurtera à la volonté patronale actuellement prédominante de déréglementation. Mais la réussite européenne est à ce prix. Au lieu d'être obnubilé par l'UDC blochéenne, qu'on empoigne plutôt cette question essentielle. En prendre l'initiative ne dépend que des Suisses eux-mêmes. ag